



## Compte rendu de l'audioconférence de la DI Île-de-France du 20 mai 2020

### % Chiffres de la DI

- 520 agents (contre 200 avant le 11 mai) sont présents en rotation sur les 1223 agents de la DI ;
- 213 agents sont en ASA à domicile (or CA, CMO autres, etc.) dont 97 SURV pour cause de baisse d'activité;
- 315 agents AG-OP/CO sont en télétravail ;
- 8 agents sont des cas COVID-19 suspectés ou avérés ;
- 4 agents sont en quatorzaine ;
- 101 agents sont considérés comme « fragile ».

SOLIDAIRES Douane précise qu'avec un taux d'agents dit « fragile » de 11,3% dans la DI, les DI IDF et Auvergne-Rhône-Alpes sont les deux plus touchées à ce sujet, ce sont aussi les deux régions les plus polluées d'un point de vue environnemental.



### Vie des Services



### Reprise d'activité

BSITM : Eurostar va finalement faire remonter le nombre de trains à trois rotations par jour à partir de la fin du mois de mai. Cette situation va poser des problèmes sur l'avancée des travaux de la brigade car il faudra nécessairement plus d'agents en présentiel pour gérer la mission de sûreté.

BSI les ULIS et BSI Val-De-Seine : le commandement a bien fait tomber les ASA pour baisse d'activité des agents, comme demandé par le DI. L'activité de ces unités est donc répartie.

Bureau de la garantie : les locaux de la garantie à Paris ont bien été nettoyés et décontaminés la semaine dernière.



### Collaboration DI Île-de-France et DI Paris-Aéroport

Chaque Direction Régionale de la DI IDF va fournir un schéma tactique pour expertiser les possibilités de renfort en surveillance des agents de la DIPA vers les BSI franciliennes « routières ». Le DI rappelle que « nous sommes tous douaniers et devons leur venir en aide ». En effet, cette décision a été prise pour aider aux collègues de la DIPA qui n'ont plus d'activité dans leurs unités, le trafic aériens étant réduit au strict minimum, voir suspendu par endroits.

Par ailleurs, cela participera à la volonté de l'administration de faire tomber le nombre d'ASA SU pour baisse d'activité.

Le régime de travail des agents de la DIPA n'est pas le même que celui de ceux de la DI IDF. Ce sera à la DIPA de venir se calquer sur nos organisations de travail, encadrés par nos méthodes.

Néanmoins nos capacités d'accueil ne sont pas extensibles : une réunion entre la DI et la DG est prévue afin de fixer les grandes lignes de cette opération. Il devra y avoir au préalable des formations professionnelles : des contrôles routiers sur le périphérique parisien ou des contrôles de vendeurs à la sauvette de cigarettes de contrebande ne s'improvisent pas. Il s'agira pour les agents de la DIPA de renforcer les unités de la DI IDF plus que de se substituer à elles. Or cela fait des semaines que l'on essaie de cloisonner les équipes pour lutter contre la pandémie et qu'on a du mal à occuper nos propres agents SU...



### Matériels et EPI

Il en restent 101 000 masques en stocks et la DI espère en recevoir encore 50 000 (36000 chirurgicaux et plusieurs milliers en tissus). L'idée est d'avoir assez de masques pour passer l'été, ce qui devrait être le cas a priori sur le rythme de consommation actuel au vue du faible présentiel.

SOLIDAIRES Douane demande ce qu'il en sera si le projet de collaboration avec la DIPA se réalise. La DIPA disposerait de stocks suffisant pour équiper ses agents.

SOLIDAIRES Douanes précise qu'il faut doter certains services (les pôles énergie) en gants en nitrile car les autres matières fondent à cause des hydrocarbures. Le DI l'acte, les gants seront distribués rapidement.

Par ailleurs, la DI est toujours en recherche de housse de siège de voiture en cas de transport d'infracteur.



## Actualités



### Présentiel et télétravail

Le présentiel total s'avère impossible dans certains services du fait de la contrainte immobilière. Les distances sanitaires ne pouvant pas être respectées, les agents ne peuvent tous revenir sur leur lieu de travail. La piste de la démocratisation du télétravail est intéressante à explorer pour résoudre ce problème, au besoin avec une mise en place de télétravail simplifié.

La Médecine de Prévention préconise tout au plus deux jours de télétravail par semaine, mais précise qu'au delà des risques sociaux professionnels apparaissent. Ainsi cela nécessitent un pilotage fin et spécifique.

**SOLIDAIRES Douanes informe que nombre d'agents sont partants pour télétravailler mais les modalités de demande ne sont pas encore connues dans les services.**

Le DI reste décisionnaire en matière de télétravail. Il n'a pour l'heure pas encore reçu de dossier de demande de télétravail de la part des agents, mais ajoute qu'il ne s'y opposera pas lorsqu'ils arriveront.

80 demandes sont en cours pour équiper des postes de télétravail. Il faut au minimum 2 heures par ordinateur pour installer Windows 10. Les TSI sont donc actuellement sous pression.

Le DI prend également l'engagement de diffuser une note récapitulant les nouvelles modalités de télétravail et d'accès à ce statut. Avec des conditions assouplies, cette nouvelle période devrait être plus propice au télétravail.

Le DI tient à préciser que le télétravail ne peut être imposé : il est le résultat actuel d'une situation immobilière ne permettant pas le présentiel de tous les agents.

Néanmoins, si tous les agents voulaient revenir travailler en présentiel, le DI serait dans l'obligation d'imposer des positions de télétravail pour éviter trop de promiscuité dans les services. Les organisations syndicales seraient immédiatement informés de la situation.

Le DI précise aussi que le développement du télétravail entre dans le panel des dispositions proposées dans le cadre de l'attractivité de la DI Île-de-France.

Pour les postes où le télétravail est impossible, la formation professionnelle est une piste envisagée.

L'organisation actuelle est prolongée jusqu'au mois de juin. Le DI précise qu'il veut comprendre les fonctionnements divers de tous les services et comprendre pourquoi il y a encore des ASA pour baisse d'activité.

Par ailleurs, les décisions de roulements intra-DI IDF se feront au mois de juillet comme habituellement.



### Ordonnance sur la retenue des congés/RTT

La DI a fini le recensement de chaque situation individuelle de la première période (du 16/03 au 17/04) mais sans établir les calculs de retenue des congés. Il a aussi diffusé à tous les chefs de service les notes de la DG.

**SOLIDAIRES Douanes fait remarquer que les notes en question n'ont pas été diffusées dans tous les services par la suite. Le DI s'y atèle donc en direct.**

Le DI précise qu'il a donné l'ordre de s'assurer que le traitement aura été strictement homogène au sein de chaque service. Une harmonisation sera faite au sein de la DI. Les chefs de service devront avoir un dialogue avec chaque agent, avant de faire remonter à la DI le fruit de cet échange. Ensuite la DI notifiera le résultat final. Il se peut que les deux périodes soient traitées de manière groupée, techniquement, faute de temps et d'effectifs contraints. En tout état de cause, les notifications ne pourront intervenir qu'après la date du 31 mai.

**SOLIDAIRES Douanes demande comment faire pour poser des congés avant fin mai, eu égard aux délais désormais très restreints surtout pour les services CO.**

**SOLIDAIRES Douanes demande également si le fait de poser des congés de soi-même ne risque pas d'éteindre tout droit à recours ultérieur sur l'application de l'ordonnance ? Les décisions seraient susceptibles de permettre des recours gracieux, des recours en CAP et enfin des recours juridictionnel au tribunal administratif !**

Paris, le 20 mai 2020